

DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE LANCEMENT DE LA 3^{ème} EDITION DU PRIX DE L'EXCELLENCE DE LA COUR SUPREME.

Porto-Novo, siège de la Cour suprême, le vendredi 12 avril 2024

Le mardi 28 février 2023, je me réjouissais, ici même, de l'événement majeur qu'a constitué la relance du Prix de l'Excellence de la Cour suprême dénommé "Droit – Justice – Paix", à travers sa deuxième édition, qui marquait la renaissance de cette distinction tombée dans les oubliettes 20 ans plutôt.

Je me satisfais donc de la cérémonie de ce jour qui confirme, si besoin en était encore, mon propos au lancement de la deuxième édition : « ***Le concours "Droit – Justice – Paix" prendra donc toute sa place dans le document de programme de travail annuel (PTA) de la Cour suprême et sera organisé chaque année*** ».

C'est le lieu pour moi de saluer la détermination des membres du bureau à pérenniser l'organisation annuelle du Prix de l'Excellence de la Cour.

C'est aussi le lieu pour moi de réitérer toute ma gratitude et celle du Bureau de la Cour au Comité d'organisation, aux éminents membres du jury ayant conduit le processus d'attribution du Prix 2023, aux quinze (15) candidats qui ont pris part à cette compétition dédiée au 9^e premier Président de la haute Juridiction, maître Abraham ZINZINDOHOUE initiateur de ce trophée, et à sa lauréate, la collègue Astrid DEGUENON ici présente.

Qu'il me soit permis, en ces instants de solennité, d'exprimer au nom des membres de la Cour suprême et en mon personnel toute notre gratitude à mon homologue, le Président de la Cour de Cassation du Maroc, monsieur **M'Hammed Abdenabaoui** qui au nom de la coopération qui lie nos deux hautes juridictions aura donné une dimension internationale au Prix Abraham ZINZINDOHOUE.

Dans quelques jours en effet, madame **Astrid DEGUENON**, lauréate de ce Prix, s'envolera pour un séjour de deux semaines au Maroc à la faveur de la bourse du voyage aussi bien touristique que professionnel que lui a offerte la Cour de Cassation du Maroc.

- **Mesdames et messieurs,**

C'est donc avec une légitime fierté que je procède ce jour, vendredi 12 avril 2024, au lancement de la 3^{ème} édition de ce prix, appelé à récompenser une production scientifique sur une thématique de prégnante actualité, que le comité d'organisation spécialement dédié à ce projet a soumis et fait valider par le bureau de la Cour suprême.

Mais avant d'aller plus loin dans mon propos, permettez-moi de souhaiter à chacun et à tous, la chaleureuse bienvenue au siège de la haute Juridiction gardienne du raisonnement juridique dans notre pays.

Votre présence ici à Porto-Novo ce jour, est le témoignage éloquent de votre attachement non seulement à notre Cour, mais également aux initiatives institutionnelles participant de la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie dans notre pays et singulièrement, de l'ouverture de la Cour suprême à son environnement, à la société et à la recherche scientifique.

- **Monsieur le Procureur général près la Cour suprême ;**
- **Messieurs les Présidents de chambre ;**
- **Madame et messieurs les Conseillers et Avocats généraux ;**
- **Monsieur le Secrétaire général ;**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet ;**
- **Mesdames et messieurs les auditeurs ;**
- **Monsieur le Greffier en chef par intérim ;**
- **Mesdames et messieurs les greffiers ;**
- **Mesdames et messieurs les lauréats des deux premières éditions du Prix de l'Excellence de la Cour ;**
- **Mesdames et messieurs les membres du personnel de la Cour ;**
- **Mesdames et messieurs,**

Le thème retenu pour la troisième édition du Prix est libellé ainsi qu'il suit :
« Le traitement de la cybercriminalité des jeunes au Bénin : Enjeux et perspectives ».

Vous en conviendrez, ce sujet est effectivement d'une actualité brûlante.

Nul n'ignore en effet, que le développement fulgurant ces dernières années, des réseaux de communication, la généralisation d'Internet dans les entreprises comme chez les particuliers, de même que l'accès facile et continu aux informations ou données sensibles ont conduit au développement d'un type d'infractions pénales spécifiques constituant la cybercriminalité. Celle-ci est définie comme « *l'ensemble des infractions pénales susceptibles de se commettre sur les réseaux de télécommunication de type Internet* » et est devenue au Bénin un problème sociétal, impliquant singulièrement la jeunesse.

En effet, c'est dans l'espace cybernétique, ce monde virtuel et immatériel, que nos jeunes s'adonnent à de multiples infractions telles que l'escroquerie avec, à la clé, des dommages considérables aux dépens des acteurs économiques ou de paisibles citoyens.

Dès lors, la cybercriminalité des jeunes devient une réalité qui ne peut être ignorée par les acteurs administratifs, sociaux ou judiciaires. Les pouvoirs publics ne peuvent rester inactifs face à cette hydre de notre temps aux manifestations multiples et multiformes et aux conséquences sociales et économiques incommensurables et qui conduit de nombreux jeunes béninois dans les maisons d'arrêts le plus souvent après de lourdes condamnations à des peines privatives de liberté. Quand on réalise l'ingénierie et l'ingéniosité avec lesquelles nos jeunes concitoyens réussissent leur forfait, il y a à convenir de ce que c'est une bonne partie du génie de notre pays qui se perd ou se désagrège.

C'est pourquoi la haute Juridiction a jugé de soumettre à la réflexion et à la recherche des candidats au Prix de l'Excellence de la Cour suprême au titre de l'année 2024, la problématique de la cybercriminalité qui ne laisse personne indifférent.

Comme chacun le sait, compromettre la jeunesse, c'est compromettre l'avenir de tout un pays.

Il s'agit bien d'identifier l'origine du phénomène, en particulier dans ses causes, de le cerner avec précision, de passer au peigne fin les politiques publiques, sociales et judiciaires destinées à le juguler, de déceler leurs forces et leurs

faiblesses et de formuler des propositions concrètes et réalistes susceptibles de réduire significativement, voire d'éradiquer cette forme nouvelle de délinquance.

Je suis convaincu que les productions scientifiques qui parviendront à la haute Juridiction suite à l'appel à candidatures qui sera lancé seront de bonne facture et de haut niveau, à l'instar de celles de l'année dernière. Mon vœu est qu'elles contribuent à la dynamique en cours dans les administrations et les organisations de la société civile qui se penchent sur la question, ainsi qu'à la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET).

J'invite donc tous les candidats, étudiants, chercheurs en droit et en sciences sociales, professionnels dans divers secteurs à allier audace et rigueur scientifique.

Les conditions de participation ont été déclinées il y a quelques instants par le rapporteur du comité d'organisation. Toutes les informations utiles relatives aux conditions de déroulement et d'attribution sont disponibles sur le site internet de la Cour et seront publiées pendant quelques jours par voie écrite et audiovisuelle.

La perspicacité et la rigueur intellectuelle ont été les marqueurs du travail des membres du jury d'attribution du Prix d'Excellence de l'édition 2023. Je ne doute pas un instant que les personnalités qui seront désignées pour composer le jury de l'édition 2024 resteront dans la continuité de leurs prédécesseurs.

C'est dans cette espérance et en réitérant à vous tous ici présent mes remerciements que je déclare ce jour, vendredi 12 avril 2024, lancée la 3^{ème} édition du Prix de l'Excellence "Droit – Justice – Paix".

Vive la contribution de la haute Juridiction à la consolidation de l'Etat de droit et de démocratie !

Vive le Prix de l'Excellence "Droit – Justice – Paix" !

Vive l'excellence au soutien du service public de la justice !

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Victor Dassi ADOSSOU